

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - ETUDE JURIDIQUE RELATIVE AU CANAL DE MIRIBEL

LE CANAL DE MIRIBEL FAIT ACTUELLEMENT PARTIE DU DOMAINE DONT LA GESTION EST CONFIEE A VOIES NAVIGABLES DE FRANCE CEPENDANT IL POURRAIT ETRE INCLUS DANS LE DOMAINE CONCEDE A ELECTRICITE DE FRANCE POUR HARMONISER CETTE CONCESSION AVEC LES AUTRES CONCESSIONS HYDROELECTRIQUES SITUEES SUR LE RHONE. OR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT SONT NECESSAIRES ET IL CONVIENT DONC D'APPRECIER QUI POURRAIT AVOIR A SUPPORTER LE COUT DE CEUX-CI ET AINSI DETERMINER LES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ACTUEL ET DU FUTUR GESTIONNAIRE.

Auteurs du document : EDF, ERNST ET YOUNG

Obtenir le document : [Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](#)

Diffuseur des métadonnées : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Mots clés : VOIE NAVIGABLE, TRANSPORT FLUVIAL, CANAL, DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, DROIT PUBLIC, DROIT DE L'EAU, SAGE, SDAGE, SCHEMA D'AMENAGEMENT, SCHEMA DIRECTEUR, PLANIFICATION

Date : 1999

Type de ressource : Document

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : 00032297

Langue : Français

Droits d'utilisation : Domaine public

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/voies-navigables-de-france-etude-juridique-relative-au-canal-de-miribel0>

Evaluer cette notice: